Les sociétés savantes en France

Jean Minoux* *ancien président du Groupe Français des Polymères*

Les raisons du choix du sujet

Membre du Groupe Français des Polymères (GFP) depuis sa création fin 1970, j'ai eu le loisir d'apprécier son dynamisme, son efficacité et sa grande convivialité, j'ai pu me rendre compte de tout ce que pouvait apporter une société savante à ses différents membres. Président du GFP de 1986 à 1988 et, à ce titre, participant régulièrement depuis cette date à ses conseils d'administration, j'ai aussi pu me rendre compte des difficultés et des faiblesses des sociétés savantes en France et des efforts que devaient y faire quelques bénévoles dévoués pour en maintenir et en développer les actions.

Fin 1993, mis par ma société Elf Atochem à disposition du ministère chargé de la Recherche, je m'y suis réjoui des quelques initiatives prises fin 1995 par le chef de la Mission Scientifique et Technique (MST) en direction des sociétés savantes françaises : réunions régulières avec les représentants des sociétés savantes parmi les plus représentatives, édition d'un annuaire papier et électronique des sociétés savantes françaises, désignation d'un correspondant permanent à la MST des sociétés savantes françaises (votre serviteur).

Ces dispositions, sans doute modestes, qui s'ajoutent à des soutiens plus classiques, mais forcément limités en période de grande rigueur budgétaire, doivent de toute façon témoigner de l'intérêt que portait le ministère chargé de la Recherche aux sociétés savantes françaises et de sa volonté d'accompagner les efforts qu'elles peuvent faire pour améliorer, adapter, développer leurs services et leurs structures.

C'est dans ces conditions que le conseil d'administration du GFP m'a demandé récemment de bien vouloir traiter ici de la question des sociétés savantes en France**.

Le constat de la faiblesse des sociétés savantes françaises

Le problème n'est pas nouveau, il correspond essentiellement à la **faible représentativité** de ces sociétés. Leur poids est limité sur le plan national et a fortiori international.

Le nombre des adhérents ne correspond pas au potentiel concerné. On observe généralement une **assez large désaffection des jeunes**. Les moyens financiers et en personnels permanents sont des plus réduits. Enfin, ces mouvements associatifs apparaissent trop souvent **très dispersés**.

* 5bis, rue des Haudriettes, 75003 Paris. Tél. : 01.42.77.39.48.

** Cet exposé a été publié dans le *bulletin du Groupe Français des Polymères*, n° 76, mars 1997.

La comparaison avec les sociétés savantes dans d'autres pays à forte intensité de recherche, comme les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, est de ce point de vue loin d'être satisfaisante.

Le ministre chargé de la Recherche s'était d'ailleurs déjà préoccupé de cet état des choses en 1983 et avait confié à l'Académie des sciences une étude sur cette question. Le rapport correspondant a été publié en avril 1994. Celui-ci conserve une grande part d'actualité. Certes, des efforts ont été faits depuis pour améliorer cette situation, mais elle reste toujours préoccupante. Essayons d'en comprendre les causes.

Les raisons de la faiblesse des sociétés savantes françaises

C'est au XVII^{e} siècle qu'apparaissent, en France, les premières sociétés savantes. Elles se développent particulièrement à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e}, époque où l'apport de la France à la science était relativement très important. Il faut voir que, jusqu'à la fin du XIX^{e}, ces sociétés savantes **assuraient elles-mêmes des activités de recherche, de conservation et de diffusion du savoir** et reposaient essentiellement sur des initiatives individuelles.

Par la suite, dans l'activité de recherche scientifique sont intervenus, de plus en plus, deux phénomènes importants, qui ont eu de ce fait une répercussion sur les sociétés savantes : l'institutionnalisation et la mondialisation de la recherche.

Au fur et à mesure de ses progrès, la science est devenue un facteur de développement socio-économique et a nécessité des moyens de plus en plus lourds. **L'intervention des pouvoirs publics est devenue de plus en plus grande** dans l'orientation et le financement de la recherche. Les établissements publics de recherche se sont multipliés. **Les sociétés industrielles se sont dotées de moyens structurés de recherche souvent très importants**. Les sociétés savantes ont, ainsi, perdu toute raison et possibilité de rester entrepreneurs de recherche. La recherche est devenue un métier et, le plus souvent, un moyen d'existence. Les scientifiques, les jeunes en particulier, se tourneront donc, pour exercer leur talent, en priorité vers les organismes de recherche institutionnalisés précédents et ne **se rapprocheront, en général, des sociétés savantes que dans la mesure où elles sauront leur apporter des services complémentaires utiles dans leur vie professionnelle**.

Certes, des sociétés savantes encore nombreuses ont pu échapper à ce phénomène d'institutionnalisation, lorsqu'elles travaillent dans des domaines peu soutenus par les pouvoirs

publics et ne nécessitant pas de moyens onéreux. Mais, elles représentent une part relativement faible du domaine scientifique et sont souvent de portée essentiellement locale.

La mondialisation de la recherche est un autre phénomène qui a pu conduire les sociétés savantes françaises à perdre de leur puissance et de leur attrait pour les scientifiques français.

Au fur et à mesure que de nouvelles puissances nationales économiques et scientifiques se sont développées, **l'importance relative de la recherche française a naturellement décru**. Les actions et publications des sociétés savantes françaises ont perdu en intensité relative de rayonnement. Le pouvoir d'attraction d'une puissance scientifique comme celle des États-Unis est grand sur les chercheurs. Ces derniers pourraient être plus tentés d'être membres d'une société savante, puissante et prestigieuse, comme l'American Chemical Society, que de s'inscrire dans une société savante française, qui peut difficilement avoir la même aura internationale, même si elle a eu un passé prestigieux.

La mondialisation de la recherche tend à uniformiser le langage des chercheurs et, dans cette optique, on pense évidemment plus à l'anglais qu'à toute autre langue. Si la publication scientifique en français est encore possible, elle fait de moins en moins recette. Une société comme l'American Chemical Society peut tirer de gros profits de ses publications et banques de données en anglais, et conforter ainsi solidement ses autres actions. Il sera évidemment difficile à une société savante française de trouver un même avantage dans des publications françaises, ce pourrait d'ailleurs être plus un boulet financier qu'un agent de promotion !

Mais ces phénomènes d'institutionnalisation et de mondialisation de la recherche ont concerné la recherche et les sociétés savantes de tous les pays, mais il semble bien que les **sociétés savantes françaises en aient été plus spécialement affectées**. La prépondérance de l'anglais par rapport au français ne semble pas en être la cause, si l'on considère, par exemple, le poids de certaines associations scientifiques allemandes. Y aurait-il donc des raisons spécifiques à la France de la faiblesse de ses sociétés savantes ?

Vitalité et dispersion du mouvement associatif scientifique français

Il faut, cependant, bien souligner que, si les sociétés savantes françaises posent problème du fait de leur manque de puissance, le mouvement associatif français reste bien vivant, et n'est pas moribond, bien au contraire.

Sa vitalité repose, en général, sur des **poignées d'individus bénévoles, actifs, entreprenants, dévoués** qui, en dépit de leur petit nombre, font des merveilles avec des moyens pourtant très limités.

Il faut reconnaître ici leurs efforts, au sein de nos sociétés savantes, pour organiser toutes sortes de manifestations scientifiques, pour diffuser, vulgariser les résultats de la recherche, stimuler les chercheurs, apporter des appuis aux enseignants, participer à la formation continue des scientifiques, faciliter les échanges entre les chercheurs et les acteurs socio-économiques.

On peut remarquer également leurs soucis de **répondre aux problèmes d'actualité**. De ce point de vue, il faut citer les contributions, fatalement modestes mais utiles, de certaines sociétés savantes face au problème récent de l'emploi des jeunes scientifiques diplômés. La **participation des associations scientifiques françaises aux fédérations européennes** correspondantes, qui se créent et se développent en ce moment, constitue également une réponse active à des évolutions récentes. L'assurance qualité est un concept de plus en plus considéré depuis quelques années, la mise en place, fin 1995, de la Charte d'éthique de la Société Française de Microbiologie est, de ce point de vue, un autre exemple de la volonté de nos sociétés savantes de participer au traitement des questions nouvelles.

Mais cette vitalité, qui repose largement sur l'initiative et le dynamisme d'individus, ne serait-elle pas paradoxalement une des causes spécifiques à la France de la faiblesse de ses sociétés savantes, qui ne sont que trop dispersées ?

Prenons un exemple qui nous est cher, le GFP a vu le jour grâce à l'initiative d'un individu, notre regretté ami Kovacs du Centre de Recherche sur les Macromolécules à Strasbourg. Pourquoi, au lieu de créer une association nouvelle, n'avoir pas cherché à travailler d'emblée dans un cadre d'accueil existant comme aurait pu l'être la Société Française de Physique ou la Société Française de Chimie ?

Est-ce encore l'individualisme ou le corporatisme, qui est une forme d'individualisme collectif (!), qui font, qu'à côté de la Société Française de Chimie, il y a la Société de Chimie Industrielle, dont les objectifs statutaires sont très proches, qu'à côté de la Société de Mathématiques de France, il y a la Société Française de Mathématiques Appliquées et Industrielles, alors que les mathématiciens eux-mêmes reconnaissent que la frontière entre les mathématiques fondamentales et les mathématiques appliquées s'estompe de plus en plus ? Certes, ces sociétés peuvent avoir d'excellentes relations, avoir des activités complémentaires, mais est-ce l'idéal pour optimiser les moyens, constituer des ensembles plus forts, plus représentatifs et par suite mieux écoutés ?

De nos jours, où, plus que jamais, il est impératif de mieux valoriser la recherche publique au profit du tissu socio-économique national, de rapprocher le monde universitaire et le monde des entreprises, est-ce bien raisonnable de garder, voire d'entretenir, de telles dualités au niveau des sociétés savantes ?

La restructuration du mouvement associatif scientifique français

Mais, là aussi, il ne faut pas voir les seuls aspects négatifs. On peut d'ores et déjà enregistrer des mouvements de rapprochement. Reprenant encore l'exemple de notre cher GFP, il a su se rapprocher de la Société Française de Chimie dont il constitue pratiquement la « division Matériaux polymères et élastomères ». Il a su développer des actions communes avec la Société Française Industrielle des Plastiques et l'Association Française de l'Industrie du Caoutchouc et des Plastiques.

Par un mouvement analogue s'est créée la « division Chimie physique » de la Société Française de Chimie. On peut citer, également ici, le Comité de coordination autour de la physique que la Société Française de Physique réunit régulièrement sous son égide et qui comprend quinze sociétés savantes françaises. Un dernier exemple de rapprochement est donné par le Groupe de Concertation de la Mécanique, qui implique les présidents de 17 associations et par la création, en cours, de l'Association Française de Mécanique, projet plus ambitieux qui peut laisser espérer, à terme, le regroupement des scientifiques concernés par la mécanique.

Dans les autres domaines, comme ceux des sciences du vivant, des sciences humaines et sociales, où il y a beaucoup de sociétés savantes de taille souvent limitée, on ne perçoit pas, pour le moment, de telles tendances. On relèvera, toutefois, la création très récente d'une Fédération des Sociétés Savantes correspondant aux diverses spécialités médicales.

Ces **rapprochements** vont, à notre avis, dans le bon sens, mais ils sont lents et il faut éviter d'aboutir à des structures trop complexes pour être attractives et efficaces ou trop rigides pour conserver le dynamisme des entités d'origine. Le problème n'est pas facile, et il n'y a sans doute pas de solution unique.

L'American Chemical Society, avec ses divisions ayant une bonne autonomie, apparaît comme un modèle intéressant. Pour tenir compte des caractéristiques individualistes françaises, on peut également penser aux dispositions exposées ci-après.

Des groupes de plus petite taille que les divisions pourraient relever soit directement d'une « société mère », soit d'une division suivant la nature de leurs objectifs particuliers.

Comme les domaines des divisions et des groupes pourraient s'inscrire dans les domaines de « sociétés mères » différentes, il serait admis qu'une « division X » ou un « groupe Y » puisse être à la fois la « division X » ou le « groupe Y » d'une « société mère A » et d'une « société mère B ». Par exemple, la « division Polymères » de la Société Française de Chimie pourrait être également la « division Polymères » de la Société Française de Physique. Un « groupe Rhéologie des polymères » de cette « division Polymères » pourrait être le « Groupe Rhéologie des polymères » d'une « division Rhéologie » de la future Association Française de la Mécanique.

Les membres de ces divisions et groupes auraient à choisir leur « société mère » d'appartenance. Ainsi, la « division Polymères « commune à la Société Française de Chimie et à la Société Française de Physique, serait constituée de membres de ces deux sociétés et autres sociétés éventuelles.

Une telle organisation conduirait à un **nombre réduit de « sociétés savantes mères »**, comptant chacune un assez grand nombre d'adhérents pour représenter avec force leurs compétences et leurs positions. Elle faciliterait la concertation et la collaboration entre les pouvoirs publics français et la communauté scientifique française dans ses multiples aspects, en réduisant le nombre des interlocuteurs tout en couvrant l'ensemble des domaines de compétences. En plus de ce rôle de représentation, ces « sociétés mères » organiseraient des **concertations et des manifestations scientifiques communes**. L'organisation ainsi retenue devrait aussi permettre un meilleur traitement des problèmes pluridisciplinaires. Elles réaliseraient des bilans et études prospectives de synthèse avec la participation des différentes entités constitutives impliquées. Elles dégageraient des réflexions générales concernant la science et ses relations avec la société, l'économie, la culture. Elles auraient à optimiser et gérer les moyens communs utiles à leurs diverses entités constitutives (locaux, supports de publication, secrétariats, serveurs...).

Enfin, le problème difficile des cotisations à collecter et à répartir ne pourrait-il pas leur être confié ? Pour le simplifier, ne faudrait-il pas songer à une cotisation unique, à vie, qui pourrait être payée par le premier employeur du jeune scientifique lors de son entrée dans la vie professionnelle ? Cela témoignerait de l'intérêt des employeurs pour les sociétés savantes qui contribuent à entretenir la compétence des scientifiques et des techniciens tout au long de leur vie. Cela leur ouvrirait également, dans des conditions à étudier, la possibilité d'être membres collectifs des sociétés savantes en relation avec leurs domaines d'activité.

C'est sans doute là pousser le rêve un peu loin.